



COMMUNIQUÉ CONJOINT

PORTANT ETABLISSEMENT DES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE

LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE ET LA REPUBLIQUE DU GUATEMALA

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République du Guatemala ;

Désireux de renforcer les relations d'amitié et de coopération entre les deux pays dans les domaines politique, économique et culturel, sur la base du respect mutuel des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays ;

Guidés par les objectifs et principes de la Charte des Nations Unies et la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 Avril 1961 ;

Ont décidé d'établir des relations diplomatiques au niveau des Ambassadeurs, pour compter de la date de la signature du présent Communiqué Conjoint.

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République du Guatemala sont convaincus que l'établissement de leurs relations diplomatiques correspond aux intérêts des deux Etats et renforcera la paix et la sécurité internationales.

En foi de quoi, les signataires dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le Communiqué Conjoint en triple exemplaires, en langues française, anglaise et espagnol, les trois textes faisant également foi.

Fait à New York, le 13 mars 2014

**Pour le Gouvernement de la
République de Côte d'Ivoire**



S.E.M Youssoufou BAMBA
Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire
Représentant Permanent
de la République de Côte d'Ivoire
auprès des Nations Unies

**Pour le Gouvernement de la
République du Guatemala**



S.E.M Gert ROSENTHAL
Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire
Représentant Permanent
de la République du Guatemala
auprès des Nations Unies